

## AVIS PUBLIC

### AMENDEMENT AU RÈGLEMENT NUMÉRO 978 RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX

Est par les présentes donné, par la soussignée, France Charlebois, OMA, directrice du greffe et secrétaire-trésorière adjointe de la susdite Municipalité :

QU'à la séance ordinaire tenue le 14 décembre 2021, il y a eu présentation d'un projet de règlement portant le numéro P-2021-24 visant à geler la rémunération de base du maire pour la durée de son mandat, à savoir :

La rémunération de base actuelle du maire :

59 064,60 \$

La rémunération de base proposée du maire :

59 064,60 \$

QUE l'adoption dudit règlement est prévue pour mardi le 18 janvier 2022, à compter de 19 h, lors de la séance ordinaire qui se tiendra à la salle des délibérations du conseil municipal située au 2199, boulevard Sainte-Sophie à Sainte-Sophie.

DONNÉ À SAINTE-SOPHIE, ce 16 décembre 2021.



France Charlebois, OMA  
Directrice du greffe et secrétaire-trésorière adjointe